



—
ASSOCIATION DES
RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES
DU QUÉBEC

Mémoire de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec

Consultation prébudgétaire du Gouvernement du Québec

Budget 2026-2027

Ministère des Finances du Québec

Février 2026

Table des matières

1. Sommaire des demandes.....	3
2. Introduction	4
2. L’audiovisuel : pilier culturel et moteur économique du Québec	6
3. Crise de la production indépendante québécoise	7
4. Découvrabilité : condition de survie de la culture québécoise	11
5. Main-d’œuvre, conditions de création et pérennité des métiers	14
6. Conclusion	17

1. Sommaire des demandes

1. Hausser les enveloppes de développement et de production en cinéma de la SODEC de 60,6 M\$ à 95 M\$ afin qu'ils reflètent les coûts réels de la production audiovisuelle et contribuent à la viabilité des projets et des carrières (**Mesure 20** du rapport *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec* du GTAAQ).
2. Hausser à 170,5 M\$ le budget audiovisuel de la SODEC afin d'obtenir un financement public en développement et production audiovisuelle à la hauteur des besoins actuels du secteur.
3. Créer une catégorie d'œuvres de culture populaire à gros budget, bénéficiant d'un soutien financier adapté, afin de renforcer la compétitivité internationale et le rayonnement de l'audiovisuel québécois.
4. Augmenter le taux de base du crédit d'impôt pour la production québécoise à 40 % pour toutes les productions francophones, à l'exclusion des formats étrangers, afin de renforcer la production indépendante québécoise, à améliorer la prévisibilité financière des projets et à consolider la capacité du secteur à maintenir des conditions de création viables dans un contexte de ralentissement généralisé (**Mesure 31** du rapport *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec* du GTAAQ).
5. Hausser les budgets en promotion et diffusion de la SODEC afin d'assurer une mise en valeur adéquate des œuvres audiovisuelles québécoises dans un environnement numérique hautement concurrentiel (**Mesure 43** du rapport *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec* du GTAAQ).
6. Renforcer le rôle et les moyens de Télé-Québec comme pilier de la création, de la diffusion et de la découvrabilité des œuvres audiovisuelles québécoises (**Mesures 1 à 11** du rapport *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec* du GTAAQ).
7. Prioriser en tout temps les œuvres audiovisuelles québécoises dans les classes du primaire et du secondaire afin de renforcer leur présence dans les parcours éducatifs et de favoriser le développement d'une culture audiovisuelle ancrée dans les réalités québécoises dès le plus jeune âge (**Mesure 39** du rapport *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec* du GTAAQ).
8. Mettre en place un programme de promotion croisée musique-audiovisuel qui soutient les initiatives favorisant la collaboration entre musique et audiovisuel - notamment par le biais de contenus promotionnels, de vidéoclips ou d'actions concertées de diffusion - afin de multiplier les points de contact entre les œuvres et les publics (**Mesure 46** du rapport *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec* du GTAAQ).
9. Créer un organisme dédié à la promotion de l'audiovisuel québécois, doté d'un mandat clair, transversal et pérenne, puisque les efforts de promotion des œuvres sont actuellement fragmentés entre plusieurs acteurs, sans stratégie globale ni visibilité forte et cohérente à l'échelle

nationale et internationale (**Mesure 44** du rapport *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec* du GTAAQ).

10. Conditionner l'octroi du financement public des projets audiovisuels au respect des ententes collectives ou particulières négociées entre les associations d'artistes et de producteurs.
11. Soutenir financièrement la réalisation d'une étude visant la mutualisation des régimes d'assurance collective des associations d'artistes.

2. Introduction

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), qui regroupe près de 1000 réalisateurs et réalisatrices œuvrant dans les domaines du cinéma, de la télévision, du web, de la publicité et de l'animation, défend les intérêts professionnels, économiques et culturels des créateurs et créatrices d'ici. À travers ses représentations, elle veille à la pérennité de la création en français et en tout autre langue que l'anglais et à la place du contenu canadien sur nos écrans.

Contexte politique et urgence sectorielle

L'industrie audiovisuelle québécoise traverse actuellement une période de fragilisation marquée, caractérisée par une baisse du volume de production, une diminution des budgets des projets audiovisuels, un recul de l'emploi et une pression accrue exercée par les grandes plateformes numériques étrangères. Ce constat, largement documenté dans les travaux récents du Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec (GTAAQ), met en lumière un écosystème qui peine à maintenir son équilibre financier et culturel dans un contexte de transformation rapide des modes de production, de diffusion et de consommation des œuvres.

Cet état de fait se traduit déjà par des reculs mesurables. Selon les données compilées par le GTAAQ, l'industrie audiovisuelle québécoise a connu, entre 2022-2023 et 2023-2024, une diminution de 14% de ses effectifs, soit 8 600 emplois directs et indirects perdus, passant de 61 768 à 53 166 emplois. Cette baisse touche particulièrement la production télévisuelle québécoise ainsi que la production étrangère. Parallèlement, le volume total de la production audiovisuelle a reculé à 2,86 milliards de dollars, ce qui représente une diminution de 11,1 % par rapport à l'année précédente. Ces données doivent par ailleurs être interprétées avec prudence, le rapport soulignant que les mécanismes de crédits d'impôt et les délais

administratifs peuvent retarder la pleine manifestation statistique du ralentissement observé sur le terrain, laissant croire que la situation réelle pourrait être encore plus préoccupante¹.

Au cours des dernières années, c'est la combinaison de facteurs économiques, technologiques et réglementaires qui a contribué à accentuer cette fragilité. La diminution des sources traditionnelles de financement, la concurrence asymétrique des plateformes américaines et l'érosion des auditoires pour les contenus locaux, particulièrement chez les jeunes, ont des répercussions directes sur la capacité du Québec à produire, diffuser et faire rayonner ses œuvres audiovisuelles. Ces enjeux ont déjà été portés à l'attention du gouvernement du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires précédentes, où l'ARRQ soulignait l'écart grandissant entre les ambitions culturelles du Québec et les moyens financiers consentis au secteur.

Dans ce contexte, l'ARRQ estime que des interventions immédiates et majeures sont nécessaires afin de soutenir la vitalité de l'audiovisuel québécois, et ce, même en tenant compte des limites de juridiction entre les paliers de gouvernement. Si certaines responsabilités relèvent du cadre fédéral, notamment en matière de radiodiffusion et de plateformes numériques, le gouvernement du Québec dispose néanmoins de leviers structurants en matière de financement, de politiques culturelles, de développement économique et de protection de la langue et de l'identité culturelle.

L'urgence d'agir appelle ainsi à une plus grande cohérence entre la politique culturelle, la politique économique et la politique linguistique du Québec. L'audiovisuel se situe à l'intersection de ces trois champs d'action : il est à la fois un moteur économique, un vecteur d'emplois qualifiés et un pilier essentiel de l'expression culturelle et linguistique québécoise. L'ARRQ a activement participé aux travaux du GTAAQ en y déposant un mémoire et souscrit aux constats et orientations qui en ont découlé. Les recommandations que nous mettons de l'avant dans le présent mémoire reprennent d'ailleurs certaines mesures précises issues de ces travaux, afin de répondre à l'urgence actuelle. Nous le faisons en toute connaissance du fait que la relance et la pérennité du secteur reposent sur la vision d'ensemble défendue par le rapport du GTAAQ. Si nous ciblons ici des leviers budgétaires concrets, ceux-ci s'inscrivent dans une stratégie qui devra être plus large, et dont la portée dépasse la somme de ses mesures individuelles. En tant qu'association professionnelle représentant les réalisateurs et réalisatrices œuvrant au cœur de cet écosystème, l'ARRQ souhaite ainsi contribuer de manière constructive aux réflexions gouvernementales et proposer des interventions cohérentes et structurantes pour assurer le développement et le rayonnement de l'audiovisuel québécois.

¹ Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec, *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec*, section État des lieux : une industrie en repli, pp. 48-49, graphiques 12 et 13, 2025.

2. L'audiovisuel : pilier culturel et moteur économique du Québec

L'audiovisuel occupe une place centrale dans l'écosystème culturel québécois. Il constitue un vecteur fondamental de l'expression identitaire, linguistique et sociale du Québec, en permettant aux citoyennes et citoyens de se reconnaître à l'écran, dans leur langue et à travers leurs réalités. Les œuvres audiovisuelles participent activement à la transmission de la culture québécoise, à la vitalité de la langue française et à la diversité des récits qui façonnent l'imaginaire collectif.

Au-delà de sa dimension culturelle, l'audiovisuel représente également un secteur économique stratégique pour le Québec. Selon les données compilées par le GTAAQ, l'ensemble des activités liées à la production, à la distribution, à la postproduction et à la diffusion audiovisuelles ont généré 3,27 milliards de dollars en valeur ajoutée au PIB du Québec en 2024.

Le rapport souligne par ailleurs que l'audiovisuel présente un effet multiplicateur économique élevé, estimé à 1,86. En d'autres termes, chaque dollar investi dans le secteur génère 1,86 dollar de valeur ajoutée dans l'économie québécoise. Ces retombées s'étendent bien au-delà des entreprises de production, profitant à un vaste réseau de travailleurs autonomes, de PME, de fournisseurs de services spécialisés et de régions à travers le Québec².

Ce niveau de contribution économique, combiné à un rendement par dollar investi équivalent, voire supérieur, à celui de plusieurs secteurs traditionnellement reconnus comme des piliers de l'économie québécoise - notamment le génie-conseil ainsi que les secteurs minier et forestier - confère à l'audiovisuel un statut économique de premier plan au Québec.

Ainsi, les investissements publics consentis à l'audiovisuel ne relèvent pas uniquement d'un soutien à la création artistique : ils constituent également des investissements structurants, capables de stimuler l'emploi, de maintenir une expertise hautement qualifiée et de générer des retombées économiques durables.

Dans un contexte où les modèles d'affaires traditionnels sont profondément bouleversés par l'arrivée des plateformes numériques étrangères et par la concentration des revenus à l'extérieur du Québec, la reconnaissance de l'audiovisuel comme moteur économique devient d'autant plus essentielle. Le maintien d'une industrie audiovisuelle forte et autonome représente un enjeu de souveraineté culturelle, mais aussi un choix économique stratégique pour le Québec.

Dans son mémoire déposé dans le cadre des travaux du GTAAQ, l'ARRQ a également cité la Corée du Sud comme exemple d'un soutien gouvernemental structuré et soutenu dans le temps, ayant permis de faire de la culture un véritable levier de développement et de rayonnement. Grâce à des investissements publics

² Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec, *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec*, section « État des lieux: Une industrie culturellement essentielle, économiquement stratégique », p. 50, 2025.

cohérents en création, en production et en promotion, l'État sud-coréen a contribué à l'émergence d'un écosystème culturel fortement exportateur, dont les succès sont aujourd'hui visibles jusque dans les marchés occidentaux. Cette expérience illustre le potentiel qu'une vision stratégique et à long terme peut avoir pour accroître la visibilité internationale de nos œuvres et maximiser les retombées économiques des investissements publics en culture³.

L'ARRQ estime ainsi que toute réflexion budgétaire visant le développement économique du Québec doit pleinement intégrer l'audiovisuel comme un secteur clé, nécessitant des politiques publiques cohérentes et des investissements à la hauteur de son apport à la fois culturel et économique.

3. Crise de la production indépendante québécoise

La production indépendante est partie intégrante de l'écosystème audiovisuel québécois. Elle est au cœur du développement des œuvres, de l'émergence des talents et de la diversité des récits portés à l'écran. Or, ce pilier fondamental traverse actuellement une crise profonde, marquée par un recul du volume de production, une fragilisation des entreprises indépendantes et une pression accrue sur les conditions de création.

Les travaux du GTAAQ dressent un constat clair : la production audiovisuelle québécoise a connu une baisse significative de son volume global, accompagnée d'un ralentissement généralisé de l'activité dans plusieurs segments du secteur⁴. Cette diminution affecte directement la production indépendante, qui dépend largement des mécanismes de financement public et des investissements des diffuseurs pour assurer la viabilité de ses projets. La contraction des budgets disponibles, combinée à la hausse des coûts de production, a pour effet de réduire le nombre de projets mis en chantier et d'allonger les délais entre les productions.

La crise frappe de manière particulièrement aiguë la production audiovisuelle francophone, déjà confrontée à des marges financières plus étroites et à une concurrence accrue des contenus étrangers. La diminution du nombre de projets financés et la difficulté à boucler les montages financiers fragilisent l'ensemble de la chaîne de création, de l'écriture à la diffusion, et compromettent la diversité des œuvres offertes au public.

³ Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), Mémoire déposé dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec, 2024.

⁴ Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec, *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec*, section « État des lieux : une industrie en repli », pp. 48-49, 2025.

Les données compilées par l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM)⁵ illustrent clairement les écarts structurels de financement selon la langue de production. En télévision, les devis moyens par heure des séries de langue anglaise sont systématiquement supérieurs à ceux des séries de langue française : en dramatique, ils atteignent 2,47 M\$ par heure en anglais, contre 595 000 \$ en français, soit plus de quatre fois plus. Des écarts comparables sont observés en jeunesse (720 000 \$ contre 254 000 \$) et en documentaire (358 000 \$ contre 147 000 \$).

Ces différences s'expliquent notamment par la structure du financement. En 2023-2024, les productions télévisuelles de langue française tiraient seulement 1 % de leur financement de préventes et d'avances étrangères, contre 19 % pour les productions de langue anglaise. À l'inverse, les œuvres francophones reposent principalement sur les crédits d'impôt, les diffuseurs publics et les enveloppes nationales. Cette dépendance accrue à des mécanismes directement liés au volume et à la valeur des productions rend la création en français particulièrement sensible aux périodes de ralentissement et limite sa capacité à compenser les chocs économiques. Elle renforce ainsi la nécessité d'un financement public stable et prévisible afin d'assurer la pérennité de la création audiovisuelle en français.

L'ARRQ estime que la crise actuelle de la production indépendante québécoise appelle des mesures budgétaires ciblées et structurantes, visant à stabiliser le volume de production, à renforcer la capacité financière des entreprises indépendantes et à assurer des conditions de création permettant le maintien et le renouvellement des talents. Sans une intervention soutenue de l'État, le risque est réel de voir s'accroître le déclin de la production indépendante, au détriment de la diversité culturelle, de l'emploi et de la souveraineté audiovisuelle du Québec.

3.1 Constats chiffrés : un recul marqué de la production indépendante québécoise selon l'Observatoire de la culture et des communications du Québec⁶

- **Baisse marquée du volume de la production indépendante.** La valeur totale de la production cinématographique et télévisuelle québécoise indépendante a diminué de **18 % entre 2022-2023 et 2023-2024**, passant de **1,23 milliard à 1,01 milliard de dollars**, tandis que le nombre de projets a reculé de **20 %**, de **671 à 535 productions**.
- **Contraction importante de la production télévisuelle indépendante.** En 2023-2024, la valeur de la production télévisuelle indépendante a chuté de **12 %**, et le nombre de projets a diminué de **17 %**, atteignant l'un des niveaux les plus bas observés au cours des dix dernières années.

⁵ Association québécoise de la production médiatique (AQPM), [L'industrie en bref \(graphiques\)](#), données du Fonds des médias du Canada compilées par l'AQPM, « Devis moyens des séries télévisées par heure de production selon la langue (moyenne 2020-2025) » et « Financement de la production télévisuelle canadienne, 2023-2024 ».

⁶ Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), *Profil de l'industrie audiovisuelle au Québec – Édition 2025*, pp. 8-9, 2025.

- **Recul préoccupant de la production en langue française.** La valeur des productions télévisuelles de fiction, de variétés et de magazines en français a diminué de **20 %**, tandis que la valeur des **longs métrages de fiction en français a reculé de 41 %** par rapport à l'année record précédente.
- **Perte significative d'emplois dans l'industrie audiovisuelle.** Le nombre de personnes en emploi dans l'industrie audiovisuelle québécoise a diminué de **14 % en 2023-2024**, soit une perte de **plus de 8 600 emplois directs et indirects** en un an.

3.2 Financement public : stabiliser, bonifier, rendre prévisible

La crise actuelle de la production audiovisuelle indépendante québécoise met en lumière les limites des mécanismes de financement existants. Comme l'ont démontré les constats chiffrés précédents, la baisse du volume de production, la contraction de l'emploi et le recul de la production en langue française traduisent une fragilisation structurelle de l'écosystème. Dans ce contexte, le financement public demeure un levier essentiel pour assurer la pérennité de la création audiovisuelle québécoise.

L'ARRQ rappelle que le financement public de l'audiovisuel ne constitue pas une dépense discrétionnaire, mais un investissement calculé, dont les retombées culturelles, économiques et sociales sont largement documentées. Or, malgré l'importance stratégique du secteur, les enveloppes budgétaires consacrées à la production audiovisuelle québécoise peinent à suivre l'évolution des coûts réels de production, ainsi que les transformations rapides de l'environnement numérique. Cette inadéquation entre les ressources disponibles et les besoins du milieu contribue directement à la diminution du nombre de projets mis en chantier et à l'instabilité des parcours professionnels des créateurs et créatrices.

Par ailleurs, il existe des limites inhérentes au crédit d'impôt provincial comme principal levier d'investissement public en audiovisuel. Bien que ce mécanisme présente l'avantage d'être directement injecté dans les productions, il demeure intrinsèquement dépendant du volume de projets et de leurs budgets. Or, dans un contexte marqué par une diminution du nombre de productions et par une compression des budgets, le montant total des crédits d'impôt accordés se contracte mécaniquement, contribuant ainsi à accélérer la baisse des ressources globales disponibles pour la production indépendante. Cette dynamique cyclique accentue la fragilisation du secteur en période de ralentissement. Une intervention publique plus prévisible est de mise, notamment par le biais d'une augmentation et d'une stabilisation des enveloppes budgétaires de la SODEC, dont le financement, à l'inverse du crédit d'impôt, offre une visibilité essentielle à la planification des projets.

Recommandation 1. Hausser les enveloppes de développement et de production en cinéma de la SODEC de 60,6 M\$ à 95 M\$ afin qu'ils reflètent les coûts réels de la production audiovisuelle et contribuent à la viabilité des projets et des carrières (**Mesure 20** du rapport *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec* du GTAAQ).

Recommandation 2. Hausser à 170,5 M\$ le budget audiovisuel de la SODEC afin d'obtenir un financement public en développement et production audiovisuelle à la hauteur des besoins

actuels du secteur (**Mesure 12** du rapport *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec* du GTAAQ).

Dans notre mémoire déposé au GTAAQ, nous soulignons que le marché international est aujourd'hui dominé par les « séries lourdes », qui représentent près des deux tiers des contenus échangés à l'échelle mondiale. Les grandes plateformes numériques investissent massivement dans ces productions à fort budget, dont la qualité visuelle, l'ampleur narrative et les standards techniques correspondent aux attentes des auditoires internationaux.

Or, l'évolution récente du financement au Québec a progressivement orienté la production francophone vers des formats « mi-lourds », dont les budgets limités restreignent la capacité de nos œuvres à rivaliser sur les grands marchés et à attirer des partenaires internationaux. Sans remettre en cause la diversité des genres et des formats qui constitue une richesse fondamentale de notre écosystème, il apparaît nécessaire de réserver une part stratégique des investissements publics à des œuvres de culture populaire à haute valeur de production, capables d'agir comme locomotives vers les auditoires nationaux et internationaux. Ces productions phares peuvent générer un effet d'entraînement en matière de visibilité, d'attractivité des coproductions, de développement de marchés et de retombées sur l'ensemble de la chaîne de création.

Recommandation 3. Créer une catégorie d'œuvres de culture populaire à gros budget, bénéficiant d'un soutien financier adapté, afin de renforcer la compétitivité internationale et le rayonnement de l'audiovisuel québécois (**Mesure 25** du rapport *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec* du GTAAQ).

Au-delà du niveau de financement, la prévisibilité des investissements publics constitue un enjeu central pour la production indépendante. Son absence à moyen et long terme complique la planification des entreprises de production, fragilise le développement des projets et limite la capacité du secteur à retenir ses talents. Elle est d'autant plus préoccupante dans un contexte où les sources de financement privé et les investissements des diffuseurs traditionnels sont soumis à de fortes pressions.

L'ARRQ souligne également l'importance de maintenir un équilibre entre les investissements destinés aux services de production étrangers et ceux consacrés à la production nationale indépendante. Si les productions étrangères génèrent des retombées économiques importantes, elles ne peuvent se substituer à un soutien adéquat à la création québécoise, qui demeure indispensable au renouvellement des talents, à la diversité des récits et à la souveraineté culturelle du Québec.

Dans cette perspective, l'ARRQ estime que le gouvernement du Québec doit réaffirmer son rôle de partenaire central de la production audiovisuelle indépendante, notamment par le biais d'un financement public stabilisé, bonifié et inscrit dans une vision à long terme. Une telle approche permettrait non seulement de soutenir la reprise du volume de production, mais aussi de créer les conditions nécessaires à une découvrabilité réelle des œuvres québécoises et à leur capacité de rejoindre durablement leurs publics.

Recommandation 4. Augmenter le taux de base du crédit d'impôt pour la production québécoise à 40 % pour toutes les productions francophones, à l'exclusion des formats étrangers, afin de renforcer la production indépendante québécoise, à améliorer la prévisibilité financière des projets et à consolider la capacité du secteur à maintenir des conditions de création viables dans un contexte de ralentissement généralisé (**Mesure 31** du rapport *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec* du GTAAQ).

4. Découvrabilité : condition de survie de la culture québécoise

Les données les plus récentes sur les pratiques culturelles au Québec confirment que la découvrabilité des œuvres québécoises constitue désormais un enjeu central pour la vitalité de la culture d'ici. Selon l'Enquête québécoise sur les loisirs culturels et le divertissement 2024⁷, la consommation audiovisuelle se déroule de plus en plus dans un environnement numérique dominé par les plateformes de diffusion en continu. En 2024, une part importante de la population regarde régulièrement des films et des contenus audiovisuels sur ces plateformes, une tendance particulièrement marquée chez les jeunes adultes, qui sont aussi les plus nombreux à être abonnés à plusieurs services de diffusion en ligne.

Le rapport met également en lumière une forte exposition aux contenus non québécois, notamment chez les 15 à 29 ans et les 30 à 44 ans, pour qui la consommation de contenus majoritairement étrangers est nettement plus élevée que dans les groupes d'âge plus âgés. Ces constats illustrent un déséquilibre préoccupant entre l'abondance de l'offre internationale et la capacité des œuvres québécoises à rejoindre leurs publics dans les environnements numériques qu'ils fréquentent massivement. Dans un tel contexte, l'enjeu de la découvrabilité ne relève pas uniquement de la disponibilité des œuvres, mais de leur mise en valeur effective au sein d'écosystèmes numériques largement structurés par des logiques algorithmiques sur lesquelles les acteurs québécois exercent peu de contrôle.

C'est dans cette perspective que l'ARRQ est intervenue dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 109, *Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique*. Dans son mémoire, l'Association a salué la volonté du législateur de doter le Québec d'un cadre juridique permettant d'agir sur la découvrabilité des contenus culturels dans l'environnement numérique, tout en soulignant les limites importantes du projet de loi tel que déposé.

L'ARRQ y a notamment rappelé que la découvrabilité ne peut se réduire à une approche strictement linguistique. L'absence de distinction explicite entre la langue française telle qu'elle est pratiquée au Québec et l'ensemble des contenus francophones limite la portée des mesures envisagées pour soutenir la visibilité des œuvres produites ici - celles qui portent des références culturelles, sociales et identitaires

⁷ Institut de la statistique du Québec (ISQ), Les pratiques culturelles au Québec en 2024. Enquête québécoise sur les loisirs culturels et le divertissement, Québec, 2025.

propres au Québec. Comme l'ARRQ l'a exprimé publiquement à la suite de l'adoption du PL109, cette absence de reconnaissance spécifique de la culture québécoise dans l'univers francophone risque de faire en sorte que les mécanismes de découvrabilité profitent largement à des contenus étrangers, sans nécessairement renforcer la visibilité des œuvres d'ici.

Par ailleurs, l'ARRQ a souligné que le cadre législatif adopté ne prévoit aucune mesure concrète visant à accroître la transparence des plateformes numériques, notamment en ce qui concerne le fonctionnement de leurs algorithmes et leur influence sur la mise en avant des contenus. Or, les transformations documentées des pratiques culturelles démontrent que ces plateformes jouent désormais un rôle déterminant dans l'accès aux œuvres et dans la formation des habitudes de consommation, en particulier chez les jeunes publics.

L'ARRQ estime ainsi que la découvrabilité doit être envisagée comme un enjeu structurant et transversal, indissociable des politiques de soutien à la création, à la production et à la promotion des œuvres québécoises. Si le PL109 constitue un premier jalon important pour affirmer la souveraineté culturelle du Québec dans l'environnement numérique, il devra impérativement être accompagné de mesures complémentaires - réglementaires, financières et stratégiques - afin d'assurer que la découvrabilité profite réellement aux œuvres québécoises et contribue à leur capacité de rejoindre durablement leurs publics.

Recommandation 5. Hausser les budgets en promotion et diffusion de la SODEC afin d'assurer une mise en valeur adéquate des œuvres audiovisuelles québécoises dans un environnement numérique hautement concurrentiel (**Mesure 43** du rapport *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec* du GTAAQ).

Télé-Québec joue un rôle unique et irremplaçable dans l'écosystème audiovisuel québécois. En tant que diffuseur public à vocation culturelle et éducative, elle constitue l'un des rares espaces où la création québécoise peut être mise de l'avant indépendamment des impératifs strictement commerciaux, tant en fiction qu'en documentaire et en formats jeunesse. Son mandat lui permet de prendre des risques éditoriaux, de soutenir des œuvres qui contribuent à la diversité des récits et de rejoindre des publics qui sont de plus en plus difficiles à capter dans l'environnement numérique actuel. Or, dans un contexte marqué par la fragilisation de la production indépendante, la concurrence accrue des plateformes étrangères et les enjeux de découvrabilité, la capacité de Télé-Québec à remplir pleinement son mandat dépend directement de la prévisibilité et de l'adéquation de son financement. L'ARRQ considère que le renforcement du rôle de Télé-Québec doit être reconnu comme une pierre angulaire de la politique culturelle québécoise, tant pour soutenir la création que pour assurer une véritable rencontre entre les œuvres et les publics, ce qui appelle une intervention budgétaire ciblée afin de consolider sa mission et sa capacité d'action.

Recommandation 6. Renforcer le rôle et les moyens de Télé-Québec comme pilier de la création, de la diffusion et de la découvrabilité des œuvres audiovisuelles québécoises (**Mesures 1 à 11** du rapport *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec* du GTAAQ).

Au-delà des mécanismes de promotion et de diffusion portés par les institutions culturelles, l'ARRQ estime que la découvrabilité des œuvres québécoises doit également s'appuyer sur des leviers structurants non marchands, capables de rejoindre les publics dès le plus jeune âge. Dans un contexte où les jeunes sont massivement exposés à des contenus audiovisuels étrangers par l'entremise des plateformes numériques, le milieu scolaire constitue un espace privilégié pour favoriser une première rencontre significative avec les œuvres d'ici. C'est pourquoi l'ARRQ avait explicitement recommandé, dans le cadre de sa contribution aux travaux du GTAAQ, que les œuvres audiovisuelles québécoises soient priorisées en tout temps dans les classes. Cette proposition, reprise par le GTAAQ, s'inscrit dans une vision à long terme de la découvrabilité, fondée sur la transmission culturelle, le développement de l'esprit critique et la reconnaissance du travail des créateurs et créatrices québécois.

Recommandation 7. Prioriser en tout temps les œuvres audiovisuelles québécoises dans les classes afin de renforcer leur présence dans les parcours éducatifs et de favoriser le développement d'une culture audiovisuelle ancrée dans les réalités québécoises dès le plus jeune âge (**Mesure 39** du rapport *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec* du GTAAQ).

4.1 La promotion croisée musique–audiovisuel : un levier stratégique de découvrabilité

Dans ce contexte, le rapport identifie aussi l'importance de développer des stratégies de promotion innovantes, capables de s'appuyer sur des communautés existantes et engagées. Le milieu musical est ainsi présenté comme un partenaire naturel de l'audiovisuel: les artistes musicaux disposent souvent d'une forte présence numérique et d'un lien direct avec leurs publics, notamment chez les jeunes générations. Les croisements entre musique et image - que ce soit par l'intégration de la musique dans des œuvres audiovisuelles, par la circulation de contenus sur les réseaux sociaux ou par la création de vidéoclips - constituent des vecteurs privilégiés pour accroître la visibilité des œuvres et renforcer l'attachement du public aux créations d'ici.

Le rapport souligne également que ces collaborations favorisent des retombées multiples: elles stimulent la circulation des œuvres, renforcent les synergies créatives entre les secteurs culturels et contribuent à consolider un écosystème cohérent, où la promotion devient un levier à la fois culturel et économique. Le vidéoclip, en particulier, occupe une place stratégique à l'intersection de ces dynamiques, en tant que forme audiovisuelle à part entière et outil central de rayonnement dans l'espace numérique.

Dans cette optique, l'ARRQ souligne que les réalisateurs et réalisatrices de vidéoclips - qui font pleinement partie de ses membres - jouent un rôle clé dans ces stratégies de convergence entre musique et audiovisuel. Leur expertise contribue directement à la découvrabilité des talents musicaux et audiovisuels québécois et à la capacité du secteur de rejoindre de nouveaux publics. Il est à noter qu'il n'y a actuellement aucun programme de financement spécifiquement destiné au vidéoclip à la SODEC alors que c'est un contenu extrêmement populaire auprès des jeunes. Ceux-ci ont donc tendance à se tourner vers des contenus étrangers beaucoup mieux financés.

Recommandation 8. Mettre en place un programme de promotion croisée musique-audiovisuel qui soutient les initiatives favorisant la collaboration entre musique et audiovisuel - notamment par le biais de contenus promotionnels, de vidéoclips ou d'actions concertées de diffusion - afin de multiplier les points de contact entre les œuvres et les publics (**Mesure 46** du rapport *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec* du GTAAQ).

Dans son mémoire déposé au GTAAQ, l'ARRQ a explicitement cité l'exemple de la Corée du Sud comme démonstration concrète de l'efficacité d'une stratégie publique cohérente et soutenue en matière de culture et d'audiovisuel⁸. Depuis plus de 30 ans, l'État sud-coréen a investi de façon concertée dans la production, la diffusion et la promotion de ses œuvres culturelles tout format, en s'appuyant notamment sur les plateformes numériques et sur des stratégies de mise en marché internationales. Cette approche a permis la création d'un écosystème fortement exportateur, dont les retombées économiques atteignent aujourd'hui près de 15 milliards de dollars annuellement, et dont les succès sont largement visibles jusque dans les marchés occidentaux. Ce succès s'est appuyé sur un cadre institutionnel robuste, par la création du Bureau de l'industrie culturelle au sein du ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme, agissant comme entité coordinatrice pour les organismes de promotion des secteurs créatifs du pays en concertation avec les grands acteurs de l'industrie privée. L'ARRQ soulignait déjà que ce modèle illustre le potentiel réel d'une vision gouvernementale à long terme, capable à la fois de soutenir les créateurs, de structurer l'industrie et de maximiser les retombées économiques et culturelles des investissements publics en audiovisuel.

Recommandation 9. Créer un organisme dédié à la promotion de l'audiovisuel québécois, doté d'un mandat clair, transversal et pérenne, puisque les efforts de promotion des œuvres sont actuellement fragmentés entre plusieurs acteurs, sans stratégie globale ni visibilité forte et cohérente à l'échelle nationale et internationale (**Mesure 44** du rapport *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec* du GTAAQ).

5. Main-d'œuvre, conditions de création et pérennité des métiers

5.1 Précarisation accrue des réalisateurs et réalisatrices

Les transformations récentes de l'industrie audiovisuelle québécoise se traduisent par une précarisation accrue des conditions de travail des réalisateurs et réalisatrices. La baisse du volume de production, l'allongement des délais entre les projets et l'incertitude entourant le financement ont des répercussions directes sur la stabilité des parcours professionnels. Pour de nombreux créateurs et créatrices, cette

⁸ Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), *Mémoire déposé dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec*, 30 novembre 2024, pp. 6-7, section « Exemple de la Corée du Sud : Comment expliquer le succès du miracle culturel coréen? ».

instabilité compromet non seulement la continuité de leur pratique, mais aussi leur capacité à demeurer actifs au sein de l'industrie.

Le GTAAQ souligne d'ailleurs que la fragilisation de l'écosystème se manifeste concrètement par une pression accrue sur les travailleurs et travailleuses du secteur, dont les conditions d'exercice reposent largement sur la régularité des projets et sur la prévisibilité des revenus. Cette réalité touche de plein fouet les réalisateurs et réalisatrices, qui se trouvent au cœur du processus de création, mais dont les conditions de travail demeurent souvent invisibles dans les débats sur la compétitivité et l'attractivité du secteur⁹.

5.2 Perte d'expertise et décrochage professionnel

La précarisation persistante entraîne un risque réel de perte d'expertise et de décrochage professionnel. Le rapport du GTAAQ met en garde contre l'érosion progressive des compétences lorsque les conditions de travail ne permettent plus de retenir les talents et d'assurer le renouvellement des générations. Les réalisateurs et réalisatrices, confrontés à des périodes prolongées sans projets ou à des conditions de création dégradées, peuvent être amenés à se réorienter vers d'autres secteurs, au détriment de l'expertise collective développée au fil des années.

Ce phénomène affecte directement la capacité du Québec à maintenir une industrie audiovisuelle forte, innovante et compétitive. La perte de talents expérimentés fragilise la transmission des savoir-faire, limite l'émergence de nouvelles voix et compromet la qualité et la diversité des œuvres produites. À terme, ce décrochage professionnel affaiblit l'ensemble de la chaîne de création.

5.3 Importance de soutenir l'ensemble de la chaîne de création

L'ARRQ rappelle que la vitalité de l'audiovisuel québécois repose sur un équilibre entre tous les maillons de la chaîne de création, de l'écriture à la diffusion, en passant par la réalisation, la production et la postproduction. Les travaux du GTAAQ insistent sur la nécessité d'adopter une approche intégrée de l'écosystème, dans laquelle les interventions publiques tiennent compte non seulement des mécanismes financiers et institutionnels, mais aussi des réalités professionnelles des artistes et créateurs.

Le GTAAQ souligne que les investissements publics consentis à la production, à la diffusion ou aux infrastructures perdent une partie de leur efficacité lorsque les conditions de travail des travailleurs et travailleuses de l'audiovisuel ne sont pas adéquatement prises en compte. Le rapport met en évidence que la discontinuité des parcours professionnels, l'irrégularité des revenus et l'absence de protections sociales adaptées entraînent une perte d'expertise et un décrochage qui affectent l'ensemble de l'écosystème, du développement des projets jusqu'à la qualité et à la diversité des œuvres produites. Ces

⁹ Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec, *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec*, 2025, p.183, chapitre « Améliorer les conditions de travail des professionnel.les et renforcer les capacités du secteur à long terme »

constats appuient clairement l'importance d'investir de manière cohérente dans l'ensemble de la chaîne de création, en reconnaissant que la main-d'œuvre constitue un maillon essentiel de la chaîne de valeur audiovisuelle¹⁰.

5.4 Conditionnalité du financement public et respect des ententes collectives

Dans cette perspective, l'ARRQ souhaite que le financement public des projets audiovisuels soit conditionnel au respect des ententes collectives ou particulières négociées entre les associations d'artistes et de producteurs, lesquelles assurent un filet social essentiel pour les créateurs et créatrices. Une telle mesure permettrait de garantir que les fonds publics contribuent directement à l'amélioration des conditions de travail, sans entraîner de coûts supplémentaires pour le gouvernement.

Cette approche, à coût nul pour l'État, s'inscrit dans une logique de cohérence et de responsabilité de l'intervention publique. Elle permettrait d'accroître l'attractivité des métiers de la réalisation, de limiter le décrochage professionnel et de renforcer la pérennité de l'expertise québécoise. En liant le soutien financier public au respect des ententes négociées, le gouvernement contribuerait concrètement à la consolidation d'un secteur audiovisuel plus équitable, plus durable et mieux outillé pour relever les défis actuels et futurs.

Recommandation 10. Conditionner l'octroi du financement public des projets audiovisuels au respect des ententes collectives ou particulières négociées entre les associations d'artistes et de producteurs.

À cet égard, l'ARRQ rappelle que les enjeux liés au respect des ententes collectives et au filet social des artistes sont documentés depuis plusieurs années. Une étude menée en 2012 par cinq associations du secteur - l'UDA, l'AQTIS, la SARTEC, la GMMQ et l'ARRQ - révélait que seulement environ 50 % des productions bénéficiant d'un financement public déposaient effectivement des contrats auprès de ces associations. Cette situation a des répercussions directes sur la capacité des artistes à accéder aux protections négociées collectivement. Du côté de l'ARRQ, l'expérience des dernières années démontre que seulement 47 % de ses membres ont été en mesure d'obtenir une couverture d'assurance collective, faute de cotisations suffisantes versées aux régimes.

5.5 Renforcer le filet social des artistes

Le ralentissement actuel de la production audiovisuelle met en évidence les limites du filet social offert aux artisan.es, technicien.nes et professionnel.les du secteur, dont le travail repose largement sur des parcours intermittents, projectifs et créatifs. Malgré leur contribution essentielle à la vitalité culturelle et

¹⁰ Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec, *Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec*, 2025, pp. 183-185 « Recommandation 19: Améliorer les conditions de travail des professionnel.les et renforcer les capacités du secteur à long terme »

économique du Québec, ces travailleurs et travailleuses demeurent insuffisamment protégés face aux périodes sans revenus, notamment lors des phases de création, de développement et d'écriture, qui constituent un travail réel mais non rémunéré. Les constats dressés par le GTAAQ soulignent que cette inadéquation fragilise les carrières, accentue le décrochage professionnel et nuit à l'attractivité des métiers de la création. Dans ce contexte, l'ARRQ estime nécessaire que les pouvoirs publics reconnaissent pleinement la spécificité du travail en audiovisuel et mettent en place des mécanismes de protection sociale mieux adaptés à ces réalités,

D'ailleurs, les associations professionnelles d'artistes elles-mêmes, dont le financement repose en grande partie sur les cotisations de leurs membres, sont directement touchées par la diminution de l'activité et des revenus des créateurs. Cette situation fragilise les régimes d'assurance collectives, qui constituent un filet social essentiel pour les artistes œuvrant dans un modèle de travail autonome et intermittent. Ces régimes sont notamment alimentés par des remises en pourcentage des cachets payés par les producteurs, qui sont de moins en moins nombreux. De l'autre côté, les régimes d'assurance collective sont quant à eux tous soumis à une augmentation annuelle de leurs coûts par les compagnies d'assurance.

Puisque les artistes sont souvent membres de plusieurs associations d'artistes, la multiplication des différents régimes pour qui les sommes sont versées en leur nom, divisent leur revenu annuel et donc peuvent nuire aux conditions d'admissibilité souvent basé sur une moyenne de gain annuel.

Dans le contexte actuel, plusieurs de ces régimes se trouvent donc en situation déficitaire, compromettant leur pérennité et l'accès des artistes à des protections de base en matière de santé et de sécurité financière.

Face à cet enjeu, la mutualisation des fonds d'assurance collective entre différentes associations d'artistes (UDA, SARTEC, AQTIS et ARRQ) apparaît comme une piste prometteuse et reconnue au sein de l'écosystème culturel. Une telle approche permettrait d'augmenter la taille des bassins assurés, de mieux répartir les risques et de stabiliser les régimes à moyen et long terme. Toutefois, la mise en œuvre d'une telle démarche nécessite une étude préalable rigoureuse, tant sur le plan actuariel que juridique et organisationnel. Dans un contexte de ressources limitées pour les associations, un appui financier de l'État est requis afin de permettre la réalisation de cette étude et d'évaluer les modalités concrètes d'une mutualisation viable et équitable.

Recommandation 11. Soutenir financièrement la réalisation d'une étude visant la faisabilité et l'intégration d'une mutualisation des régimes d'assurance collective des associations d'artistes (UDA, SARTEC, AQTIS et ARRQ).

6. Conclusion

À la lumière des constats exposés dans le présent mémoire et des recommandations formulées par le Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec, l'ARRQ estime que le prochain budget du Québec doit poser des gestes clairs et décisifs afin de soutenir la relance, la pérennité et le rayonnement du secteur

audiovisuel québécois et de ses artistes. Dans un contexte de ralentissement marqué de la production, de fragilisation de la main-d'œuvre et de concurrence accrue des plateformes numériques étrangères, une intervention budgétaire cohérente et ciblée s'impose.

Globalement, l'ARRQ appelle à un rehaussement du financement public de l'audiovisuel, afin qu'il reflète les coûts réels de production, soutienne la reprise du volume d'activité et assure des conditions de création viables pour les artistes et les entreprises indépendantes. Les mesures visant le développement, la production et les crédits d'impôt doivent être consolidées et ajustées pour garantir la prévisibilité des investissements et permettre une planification à moyen et long terme.

Par ailleurs, la promotion et la découvrabilité des œuvres québécoises doivent faire l'objet d'un financement accru et amélioré. Le renforcement des budgets de la SODEC, la consolidation du rôle de Télé-Québec, la création d'un organisme dédié à la promotion de l'audiovisuel québécois et le déploiement de stratégies innovantes constituent des leviers complémentaires essentiels pour assurer une véritable rencontre entre les œuvres et les publics, tant au Québec qu'à l'international.

L'ARRQ insiste également sur l'importance de soutenir la production indépendante francophone, pilier de la diversité culturelle et du renouvellement des talents. Sans un appui budgétaire renforcé et adapté, le risque est réel de voir s'accroître le recul de la production nationale au profit de contenus étrangers, au détriment de la souveraineté culturelle du Québec.

Le mémoire met en lumière la nécessité de mesures spécifiques visant les jeunes et les nouveaux publics, notamment par la priorisation des œuvres audiovisuelles québécoises en milieu scolaire et par des stratégies de diffusion adaptées aux usages numériques contemporains. Former les publics de demain constitue un investissement culturel à long terme, indissociable de toute politique de découvrabilité durable.

Enfin, l'ARRQ rappelle que la pérennité de l'audiovisuel québécois repose sur les créateurs et créatrices qui en assurent la vitalité au quotidien. Le ralentissement actuel met en lumière la fragilité du filet social offert aux artistes œuvrant dans un modèle de travail intermittent, marqué par des périodes de création non rémunérées. Renforcer les mécanismes de protection sociale adaptés à ces réalités est essentiel pour limiter le décrochage professionnel, maintenir l'expertise québécoise et assurer la pleine efficacité des investissements publics consentis au secteur.

En appuyant l'ensemble des mesures proposées par le GTAAQ, et en particulier celles touchant le financement de la production, la promotion, la découvrabilité, le rôle des diffuseurs publics et les conditions de création, le gouvernement du Québec a l'occasion de maximiser le retour sur investissement de ses interventions, tout en répondant simultanément à des enjeux culturels, économiques, linguistiques et sociaux. Pour l'ARRQ, le soutien à l'audiovisuel québécois ne relève pas d'un choix sectoriel isolé, mais bien d'une vision globale du développement culturel et économique du Québec.